

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2014

Réception par le Prefet : 11/07/2014

Publication : 18/07/2014



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2014-7-3-2

Séance du vendredi 11 juillet 2014

### **POLITIQUE A08 SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2014 AU TITRE DU GUIDE DES AIDES ET DES CONTRATS DE TERRITOIRES DE VIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011, portant approbation de la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie du Sundgau, Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, des Trois Pays, du Piémont Val d'Argent-Pays Welche, de Colmar, Fecht et Ried, de la Thur Doller et de la Région Mulhousienne,
- VU le Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dont la signature est intervenue le 19 décembre 2011,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-1-5 du 14 mars 2014 portant sur l'exécution du Budget Départemental
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'affectation au titre de l'exercice 2014 des autorisations de programmes de la politique A08, selon les opérations figurant sur les listes jointes en annexe, et le versement des subventions correspondante,
- Précise que les dépenses d'un montant de 259 747 € seront prélevées sur le chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté